



ARTOIS MANUTENTION
Zone d'activités du pilastre
62232 VENDIN LES BETHUNE
SAS au capital de 10000€
Siret : 51467083500032 RCS ARRAS

VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL SERVANT AU LEVAGE

- ENGIN DE CHANTIER -

Textes réglementaires : Arrêté du 5 mars 1993 et 1^{er} mars 2004

► IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

- Propriétaire : SAS COQUART.EU
- Adresse : 10 Ter rue de Wathieumetz
- 62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

► CARACTÉRISTIQUE DE L'ÉQUIPEMENT

- Engin : Mini pelle à chenilles
- Marque : KOBELCO
- Type : SK26SR-7
- N° de série : PV15005221
- Date de première mise en service : 2024
- Marquage CE : Oui
- Accessoires et équipements : Godet
- Stabilisateurs : non
- Source d'énergie : Thermique (gazole)
- Cabine ROPS/FOPS : ROPS
- Pour les engins équipés levage : 1 130Kg

N° 584

► INTERVENTION

- Date d'intervention : 11/09/2026
- Lieu d'intervention : SAINT MICHEL SUR TERNOISE
- Personne accompagnante de l'entreprise (Nom Prénom) : CAPENDU Yannick

► NATURE DE LA VÉRIFICATION

- Périodique : Semestrielle
- Compteur horaire : 941 heures
- Prochaine vérification avant le : 11/03/2027

► **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ACCOMPAGNANTS L'ENGIN**

- | | |
|---|---|
| - Certificat ou déclaration de conformité : ☒ Oui | - Notice d'instruction : ☒ Oui |
| - Rapport de première mise en service : ☒ Oui | - Dernier rapport de vérification : ☒ Oui |

La non présentation de ces documents consiste en une non-conformité à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004.

► **OBSERVATIONS**

Les examens et les essais effectués dans les limites de la présente visite n'ont pas révélé d'anomalie ou de détérioration s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

.

Le vérificateur (nom et signature) : LAFORGE Gilles



LE PROCÈS VERBAL EST DÉLIVRÉ EN ADÉQUATION AVEC LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

► **OBJET DE LA VÉRIFICATION** (les numéros des articles correspondent à l'arrêté du 1 mars 2004)

		C	NC	SO
1	DOCUMENTATION			
1.1	Plaque d'identification constructeur (art.9)	X		
1.2	Plaque des charges (art.9)	X		
1.3	Consignes de sécurité (art.3)	X		
2	STRUCTURES			
2.1	Mécanosoudure et boulonnerie	X		
2.2	Articulations et barre de verrouillage	X		
2.3	Vérin(s) direction			X
2.4	Vérin(s) de stabilisation			X
2.5	Vérin (s) de blocage de pont			X
2.6	stabilisateur et patins			X
2.7	Lame et poutre de stabilisation	X		
2.8	Bâti de flèche	X		
2.9	Benne - tablier			X
2.10	Points d'arrimage et de levage	X		
2.11	Fixation contre poids	X		
2.12	État de propreté	X		
3	TRAIN PORTEUR			
3.1	Pneumatiques			X
3.2	Jantes			X
3.3	Chaînes - patins - galets - roues folles - barbotins	X		
3.4	Tension de chenille	X		
3.5	Cylindre, bille			X
4	TRANSMISSION			
4.1	Ponts - différentiel			X
4.2	Freins			X
4.3	Liaisons - raccords hydrauliques et pneumatiques	X		
5	ÉQUIPEMENT			
5.1	Mécanosoudure et boulonnerie	X		
5.2	Articulations, axes, bagues	X		
5.3	Vérin(s) d'équipement	X		
5.4	Liaisons - raccords hydrauliques	X		
5.5	Outil(s) (lame, godet, benne, etc.)	X		
5.6	Fixation de l'outil	X		
5.7	Fins de courses	X		

		C	NC	SO
6	CHÂSSIS TOURELLE			
6.1	Couronne d'orientation	X		
6.2	Freins de rotation	X		
6.3	Immobilisation tourelle	X		
6.4	Garde corps			X
7	GROUPE DE PUISSANCE			
7.1	Protections (capotages)	X		
7.2	Protections parties tournantes	X		
7.3	Isolations phoniques	X		
7.4	Échappement	X		
7.5	Batterie(s)	X		
7.6	Coupe-batterie	X		
8	POSTE DE CONDUITE			
8.1	Moyens d'accès, marchepieds	X		
8.2	Cabine, arceau de sécurité, canopy	X		
8.3	Toit de protection	X		
8.4	Tableau de bord	X		
8.5	Identification commande : pictogrammes	X		
8.6	Commandes : état général, retour au neutre, correspondance des mouvements	X		
8.7	Dispositif de sécurité démarrage	X		
8.8	Commande de direction	X		
8.9	Direction de secours			X
8.10	Freins de service			X
8.11	Freins de parking			X
8.12	Arrêt(s) moteur	X		
8.13	Siège et fixations	X		
8.14	Ceinture de sécurité	X		
8.15	Rétroviseur(s)	X		
8.16	Essuie-glace / lave-glace	X		
8.17	Éclairage routier et de travail	X		
8.18	Avertisseur sonore	X		
8.19	Avertisseur de recul	X		
8.20	Gyrophare	X		
8.21	Extincteurs			X

C : Conforme - NC : Non conforme - SO : Sans objet

VÉRIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES SI L'APPAREIL EFFECTUE DU LEVAGE

		C	NC	SO
9	CLAPETS DE SÉCURITÉ			
9.1	Dispositif sur vérin(s) de flèche	X		
9.2	Dispositif sur vérin de bras intermédiaire			X
9.3	Dispositif sur vérins de balancier	X		
9.4	Dispositif sur vérins de stabilisateur avant			X
9.5	Dispositif sur vérins de stabilisateur arrière			X
10	CROCHET DE LEVAGE			
10.1	Bon état général			X
10.2	Linguet			X
11	LIMITEUR OU INDICATEUR DE SURCHARGE			
11.1	Avertisseur sonore ou visuel			X
12	CONSIGNES DE SÉCURITÉ			
12.1	Présentes, lisibles	X		
12.2	Plaques des charges	X		
13	DISPOSITIF D'ARRÊT ET DE MAINTIEN DE CHARGE			
	Charge utilisée : 1 100 Kg Portée mesurée : 1.5 mètre Durée de l'essai : 10 min			
13.1	Glissement de la charge : 5 cm	X		

C : Conforme - NC : Non conforme - SO : Sans objet

VÉRIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES VÉHICULES SUR PISTE (RGIE)
Décret n° 84-547 du 13 février 1984

		C	NC	SO
14	FREINAGE			
14.1	Freins de secours - Véhicules > 3,5 t. et vitesse > 7 km/h			X
14.2	Remorque > 2 t (si vitesse > 7 km/h) - Frein de service, frein de parking et dispositif automatique de freinage en cas de rupture d'attelage			X
14.3	Remorque ≤ 2 t. (si vitesse > 7 km/h) - Dispositif d'immobilisation à l'arrêt et attache de secours			X
14.4	L'une au moins des réserves d'énergie de fluides ou des réserves de fluides mis en œuvre dans les systèmes de freinage des véhicules ne doit pas pouvoir servir à d'autres fins.			X
14.5	Prise de pression sur chaque circuit de freinage			X
15	DIRECTION			
15.1	Direction de secours (avant /arrière)			X
16	AUTRES			
16.1	Compteur de vitesse si vitesse > 15 km/h			X
16.2	Présence d'une cabine anti retournement : ROPS			X
16.3	Présence d'une protection contre les chutes d'objets : FOPS			X
16.4	Dispositif de sécurité empêchant la mise en mouvement involontaire du véhicule au cours du démarrage du moteur			X
16.5	Signal optique ou acoustique défaillance fluides freinage			X
16.6	Signal optique ou acoustique échauffement fluide convertisseur			X
16.7	ceinture de sécurité obligatoire : véhicules équipés ROPS et tombereau équipé d'une benne dont l'avancée au-dessus de la cabine constitue une FOPS			X